

Appel à candidatures

La Zone de secours Luxembourg lance un appel public pour l'engagement avec constitution d'une réserve de recrutement d'un Technicien en prévention de l'incendie, temps plein, CDD 6 mois avec possibilité de CDI par la suite pour les besoins de la Direction opérationnelle – Bureau de prévention.

1. Description de fonction

Missions

Au sein de l'équipe du Bureau de prévention, le technicien en prévention de l'incendie exécute les missions de contrôle du respect des dispositions techniques réglementaires et/ou normatives dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion, sur plans et sur site à la demande des autorités communales, sur le territoire de la zone.

Dans ce cadre, le bureau est amené à rendre des avis techniques relatifs aux permis d'urbanisme, aux permis d'environnement, aux permis uniques, aux autorisations d'exploiter des établissements publics. Le bureau rend également des avis à l'Autorité communale amenée à délivrer des attestations de sécurité aux maisons de repos, aux hôpitaux, aux établissements d'hébergement touristique, aux structures d'accueil et/ou d'hébergement de personnes en difficulté sociale, de personnes handicapées, ...

Tâches

1. Assistance technique dans l'exécution des missions de prévention : Participer au traitement des missions de contrôle du respect des dispositions techniques réglementaires et/ou normatives dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion.

2. Appui technique dans la préparation des missions de prévention :

- Suivre les évolutions réglementaires, normatives et techniques dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion ;
- Collaborer à l'élaboration de rapports-types, de directives, de documentations techniques dans le domaine de la prévention contre l'incendie ;
- Collaborer à l'adaptation des moyens de contrôle pratiques de la réglementation par le bureau zonal de prévention.

3. Conseils et informations auprès des acteurs et usagers du secteur

4. Participer aux traitements (examens de documents, réunions, visites, rédaction de rapports, de procès-verbaux) des missions de contrôle du respect des dispositions techniques réglementaires et/ou normatives dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion dans les bâtiments :

- Donner avis sur des avant-projets ;
- Préparer les avis à rendre dans le cadre des demandes de permis ;
- Participer au contrôle sur site ;
- Donner des renseignements techniques généraux ou spécifiques à un dossier ;
- Transmettre les données nécessaires à l'établissement de documents d'intervention ;
- Transmettre les données pour la facturation.

5. Participer à la préparation des missions relevant de la prévention contre l'incendie :

- Assurer une veille et un inventaire législatif, normatif et documentaire pour les aspects techniques ;
- Analyser les règlements et les normes et élaborer des notes d'information technique ;
- Participer au bureau de consultance pour les techniciens de la zone ;
- Proposer le contenu des dossiers des demandes d'avis et des documents-types : rapports, check-list,.... ;
- Fixer les limites des contrôles sur plan et des bâtiments déjà construits.

6. Contribuer à la gestion du changement :

- Fournir le feed-back à la Direction quant à l'adéquation des outils (procédures, documents, ...) ;
- Formuler toute proposition de nature à améliorer la réalisation des activités du bureau (procédure, matériel, système d'information) ;
- Soutenir et s'impliquer dans des actions de changement à l'échelle de la zone ;
- Contribuer à l'élaboration de projet de règlements techniques communaux.

7. Fournir appui et assistance technique aux conseillers en prévention incendie (CPI) lors de leurs missions de sensibilisation des citoyens à la prévention incendie dans les habitations.

2. Profil de fonction

- Accomplir les tâches dans le respect des procédures et des règlements ;
- Respecter les délais impartis ;
- Faire preuve de méthode, de rigueur, de précision et d'autonomie dans l'organisation du travail ;
- Avoir le sens des responsabilités et de la discrétion ;
- Organiser et conduire des réunions ;
- S'exprimer avec clarté et efficacité, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral ;
- Capacité à se remettre en question et à s'adapter : pouvoir évoluer dans son métier, dans l'exercice de sa fonction, dans l'environnement de travail ;
- Disposer du permis de conduire de type B et être disposé à se déplacer dans chacune des communes de la zone ;
- Assurer les contacts avec les autorités locales, les demandeurs de permis, exploitants ou porteurs de projets, le Collège et le Conseil de la Zone de secours (le cas échéant) ;
- Être rigoureux ;
- Avoir le sens de l'organisation ;
- Être réactif ;
- Avoir l'esprit de synthèse et d'analyse, de méthode et d'organisation ;
- Être diplomate ;
- Faire preuve de courtoisie, d'amabilité et d'aisance relationnelle ;
- Avoir une bonne présentation ;
- Être dynamique ;
- Détenir une expérience professionnelle de deux ans dans la construction ou les techniques spéciales dans les bâtiments (conception ou réalisation ou contrôle) constitue un atout ;
- Utiliser aisément les logiciels de bureautique de base (traitement de texte, tableur, base de données) ;
- Disposer des connaissances techniques dans le domaine de la construction et des installations techniques ;
- Posséder une connaissance de base dans les matières suivantes :
 - ✓ Règlementation relative à la prévention de l'incendie et de l'explosion ;

- ✓ Organisation des matières liées à la sécurité contre l'incendie ;
- ✓ Système institutionnel belge et du fonctionnement des institutions locales.

3. Conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures

1. Etre belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Zone ou, dans les autres cas, être citoyen ou non de l'Union européenne ;
2. Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. Jouir des droits civils et politiques ;
4. Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction. Le candidat présente un extrait de casier judiciaire délivré dans les 3 mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
5. Satisfaire aux lois sur la milice ;
6. Être titulaire d'un diplôme de bachelier, ou un diplôme de l'enseignement supérieur ou titre positionnés au niveau 6 dans le cadre francophone de certification ;
7. Être en possession d'un permis de conduire B ;
8. Être âgé de 18 ans au minimum et ne pas avoir atteint l'âge de 65 ans ;

L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées ci-dessus.

4. Conditions à remplir après l'engagement

Le candidat retenu devra suivre la formation correspondante et obtenir les certificats suivants, délivrés par un centre provincial de formation agréé conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 18/11/2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours :

1. Certificat PREV-1 endéans un délai maximal de 1 an à dater de la date effective d'engagement ;
 2. Certificat PREV-2 endéans un délai maximal de 2 ans à dater de la date effective d'engagement ;
 3. Certificat PREV-3 endéans un délai maximal de 3 ans à dater de la date effective d'engagement ;
- Chaque délai susmentionné pourra être prolongé de 6 mois, renouvelable une fois, sur demande motivée de l'agent et avis favorable de son supérieur hiérarchique direct.
4. Conserver ces certifications durant toute la carrière par le suivi des formations de recyclage obligatoires.

5. Modalités de sollicitation

Les candidatures motivées devront parvenir, complètes, sous peine de nullité pour le 11 mars 2026 au plus tard :

- Soit par voie électronique sur l'adresse rh@zslux.be dont la réception sera confirmée par le Service des Ressources Humaines ;
- Soit par pli recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Luxembourg, à l'attention du Service des Ressources Humaines, Place Léopold 1 (Annexe du Palais – 2^{ème} étage) à 6700 Arlon, le cachet de la poste faisant foi ;
- Soit en les déposant au Service des Ressources Humaines de la zone (de 09h à 16h) contre accusé de réception.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des Ressources Humaines par téléphone au 063/212 627 ou par email via l'adresse rh@zslux.be.

Le dossier doit obligatoirement contenir les documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédent la date limite de dépôt des candidatures ;
- Une copie de votre (vos) diplôme(s) (Bachelier) ;
- Tout autre document jugé pertinent par le (la) candidat(e).

6. Publication

L'appel est publié au moins 15 jours calendrier avant la date limite d'introduction des candidatures :

- sur le site de la zone <https://www.zslux.be> ;
- sur les réseaux sociaux ;
- sur le site <https://www.pompier.be> ;
- dans les implantations de la zone de secours Luxembourg.

7. Contrat

Régime de travail : Temps plein (38h/semaine).

Type : Contrat à durée déterminée de 6 mois en vue d'un contrat à durée indéterminée, rémunéré sur base de l'échelle B1.

Lieu de travail : Bastogne.

Entrée en fonction : le 1^{er} juin 2026 au plus tôt (date à convenir entre les parties).

La personne retenue devra s'engager à suivre et obtenir les certificats PREV-1, PREV-2, PREV-3 selon les modalités définies ci-dessus. À défaut de réussite dans les délais prévus, une clause résolutoire entraînera la fin du contrat.

8. Examen

Les candidats feront l'objet d'un examen de recrutement conformément au règlement d'épreuves ci-après.

Le présent règlement précise le déroulement de la procédure de recrutement, les critères de réussite et la composition du jury.

1. Epreuves

L'examen est composé de deux épreuves :

- Une épreuve écrite comptant pour 40% de l'examen et permettant entre autres d'apprécier :
 - La conformité du/de la candidat(e) avec la description de fonction et la Zone ;
 - Les connaissances générales relatives à la fonction publique ;
 - Les connaissances de la réforme de la Sécurité Civile et de la Zone de secours Luxembourg ;
 - Les connaissances techniques en lien avec les missions demandées ;
 - Les connaissances en gestion administrative ;
 - Le raisonnement logique ;
 - L'orthographe ;
 - L'esprit d'analyse, de rédaction et de synthèse.
- Une épreuve orale, comptant pour 60% de l'examen, portant entre autres sur :
 - La motivation du candidat ;
 - Les compétences du candidat, notamment au travers d'exercices de mise en situation, pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises pour la fonction à pourvoir ;
 - La conformité du candidat avec la description de fonction ;
 - La capacité d'intégration du candidat au sein de la Zone de secours ;
 - Les atouts supplémentaires du candidat.

Chaque épreuve est éliminatoire, le candidat devra obtenir au minimum 50% à chaque épreuve. Pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir minimum 60% au total des 2 épreuves citées ci-avant.

2. Composition du jury

Le jury est composé de la manière suivante pour la Zone de secours Luxembourg :

- Du Commandant de Zone, ou de son délégué ;
- Du Responsable du Bureau Zonal de Prévention, ou de son délégué ;
- De la Directrice administrative, ou de son délégué ;

Un délégué par organisation syndicale représentative dans la Zone sera invité aux épreuves comme membre observateur.

Sur base des résultats, le jury établit un classement des candidats. Le Collège de Zone, sur délégation du Conseil de Zone, arrête la réserve de recrutement en respectant l'ordre du classement.